



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du jeudi 20 octobre 2022
Délibération n° 2022-56

Objet : Finances locales – Cimetière – Vote des tarifs 2023

Le jeudi 20 octobre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS.

Lieu de réunion : salle du Conseil Municipal – Mairie

Date de convocation : vendredi 14 octobre 2022

Présents : Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER PLESSE, Jean-Pierre COCO, Roselyne GOUPY, Auriane JARDIN, Mariannick MOUTON, Gérard MOLEINS, Vincent CARRÉ, Frédérique CARRÉ, Guillaume ROBIN, Grégory BERTEAUX, Annie LE RET

Absents représentés :

Absents : Christophe SERET

Secrétaire de séance : Nathalie BOUTIER PLESSE

Madame Anaïg LE RET, conseillère déléguée, expose :

La commission « Finances – Marchés publics – Cimetière – Personnel » s'est réunie le 29 juin dernier pour travailler sur les tarifs appliqués sur les cimetières. En comparant nos tarifs à ceux des communes aux alentours comme Lancieux, Saint-Cast et Saint-Briac, nos tarifs sont nettement en dessous de la moyenne.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer la période des 50 ans pour les concessions, le colombarium et les cavurnes et d'augmenter les tarifs des concessions de la façon suivante :

CONCESSIONS	2 m ²	4 m ²
15 ans	210,00 €	350,00 €
30 ans	320,00 €	570,00 €
COLOMBARIUM		
15 ans	220,00 €	
30 ans	385,00 €	
CAVURNE		
15 ans	55,00 €	
30 ans	110,00 €	
PLAQUE "JARDIN DU SOUVENIR"		
50 ans	110,00 €	
CAVEAU D'OCCASION		
Caveau d'occasion 1 ou 2 places *		450,00 €

* L'achat d'un caveau d'occasion est indissociable d'un acte de de concession. Le tarif d'achat de caveau d'occasion s'ajoute obligatoirement le prix de la concession suivant la durée de l'emplacement choisie par le concessionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'appliquer les tarifs des cimetières précités à partir du 1^{er} janvier 2023.

POUR : A L'UNANIMITÉ

ABSTENTION :

CONTRE :

Pour extrait conforme

Fait et délibéré ces jour, mois et an susdits.

A Saint-Jacut-de-la-Mer, le 20 octobre 2022

Le Maire,
Jean-Luc PITHOIS

Le secrétaire de séance
Nathalie BOUTIER PLESSE